

Département du Bas-Rhin
Arrondissement de Strasbourg

Conseillers élus : 19
Conseillers en fonction : 19
Conseillers présents : 18

Commune de Mittelhausbergen
Compte-rendu du conseil municipal

Séance du 28 février 2022
Sous la présidence de M. Bernard EGLES, Maire

Membres présents

Bernard Egles - Christiane Higi - Jean-Luc Jaeger - Nicole Osswald - Henri-Pierre Gangloff - Brigitte Forler - Julien Bourget - Laurence Vilain - Jean-Luc Cherioux - Aurélie Fickinger - Daniel Barral - Valérie Stoll - Lionel Schneider - Fabienne Kandel - Alexandre Lorentz - Olivier Keime - Brigitte Huck - Pascal Schlichter

Absents excusés

Mélissa Lapp (pouvoir donné à Aurélie Fickinger)

Absents

M. le maire ouvre la séance du conseil municipal à 21h00, pour donner suite à la réunion plénière qui vient de se terminer.

Il donne lecture des procurations valablement reçues par devant lui :

- Mme Mélissa Lapp à Mme Aurélie Fickinger.

1. Point n°1 : Nomination d'un secrétaire de séance

M. Jean-Luc Jaeger est proposé au secrétariat de séance. Le point est mis au vote et adopté à l'unanimité.

2. Point n°2 : Approbation du compte-rendu de la séance du conseil municipal du 13 décembre 2021

M. le maire demande aux conseillers si le compte-rendu de la dernière séance transmis par les services appelle quelque observation de leur part. Le point est mis au vote et adopté à l'unanimité.

3. Point n°3 : Compte de gestion 2021

M. le maire présente le projet de délibération.

Luca Funaro récapitule le compte de gestion établi par le trésorier-payeur de Schiltigheim pour l'exercice budgétaire 2021 :

- Section de fonctionnement :

Recettes de fonctionnement : 1 518 161.80€

Dépenses de fonctionnement : 1 288 237.93 €

- **Section d'investissement :**

Recettes d'investissement : 180 310.07 €

Dépenses d'investissement : 400 418.33€

Le point est mis au vote puis adopté à l'unanimité.

4. Point n°4 : Compte administratif 2021

M. le maire présente la délibération.

Luca Funaro récapitule le compte administratif établi par les services communaux pour l'exercice 2021, similaire en tout point au compte de gestion établi par le trésorier et préalablement voté.

- **Section de fonctionnement**

Recettes de fonctionnement : 1 518 161.80 €

Dépenses de fonctionnement : 1 288 237.93 €

Résultat de l'exercice 2021 : 229 923.87 €

Report de l'excédent cumulé au 31/12/2020 : 660 063.13 €

Solde de fonctionnement cumulé au 31/12/2021 : 889 887 €

- **Section d'investissement**

Recettes d'investissement : 180 310.07 €

Dépenses d'investissement : 400 418.33 €

Résultat de l'exercice 2020 : - 220 108.26 €

Report de l'excédent cumulé au 31/12/2020 : - 300 283.59 €

Solde d'investissement cumulé au 31/12/2021 : - 520 391.85 €

En vertu de l'article L 2121-14 du code général des collectivités territoriales, M. le maire quitte la séance. Le conseil municipal élit alors Mme Christiane Higi présidente de séance. M. Olivier Keime demande si ce point n'avait pas déjà été examiné par la commission des Finances, laquelle n'avait pas émis de remarques particulières. Luca Funaro lui répond qu'effectivement ce point avait été présenté à la commission des Finances au mois de janvier 2022.

Le point est mis au vote puis adopté à l'unanimité. La balance générale du compte administratif s'établit comme suit :

	Dépenses	Recettes	Résultat
Section de fonctionnement	1 228 237.93 €	1 518 161.80 €	229 923.87 €
Report 2019 de fonctionnement		660 063.13 €	
Résultat cumulé de fonctionnement			889 887 €
Section d'investissement	400 418.33 €	180 310.07 €	- 220 108.26 €
Report 2019 d'investissement	300 283.59 €		
Résultat cumulé d'investissement			- 520 391.85 €
Résultat de clôture cumulé 2020			369 595.15 €
Restes à réaliser	85 590.65 €	376 507.11 €	660 511.61 €

5. Point n°5 : Vote du taux des impositions directes locales pour l'année 2022

M. le maire ayant repris la présidence de séance, il présente le prochain projet de délibération. Il ajoute que, conformément à ce qui avait acté en réunion plénière, il n'y aura pas d'augmentation des taux des impositions directes locales pour l'année 2022. Il informe le conseil municipal qu'il a néanmoins demandé aux services d'étudier la possibilité d'une hausse de ces taux pour l'année 2023.

Le point est mis au vote puis adopté à l'unanimité des suffrages exprimés. Mme Fabienne Kandel s'abstient de participer au vote de la délibération.

Les taux des impositions directes locales pour l'année 2022 sur Mittelhausbergen sont donc les suivants :

- Taxe foncière sur les propriétés bâties : 28.25 % ;
- Taxe foncière sur les propriétés non-bâties : 61.69 %.

6. Point n°6 : Affectation du résultat de l'exercice 2021

M. le maire présente le projet de délibération.

Luca Funaro précise qu'il est désormais temps d'affecter le résultat de fonctionnement constaté au compte administratif de l'exercice 2021. Il précise que la section d'investissement nécessite un besoin de financement de 229 475.39 € et propose d'affecter une partie de l'excédent de fonctionnement à l'équilibre de la section d'investissement.

Le point est mis au vote puis adopté à l'unanimité des suffrages exprimés.

Le résultat de l'exercice budgétaire 2021 est donc affecté de la façon suivante :

Report en section d'investissement

Compte 1068 ; soit « Excédents de fonctionnement capitalisés » pour un montant de 229 475.39 €

Report en section de fonctionnement

Compte 002, soit « Résultats d'exploitations reportés », pour un montant de 660 511.61 €.

7. Point n°7 : Adoption du budget primitif pour l'exercice 2022

M. le maire présente le projet de délibération.

Luca Funaro présente le projet de budget primitif pour l'exercice 2022 soumis à l'approbation du conseil municipal.

Section de fonctionnement		Section d'investissement	
Dépenses	Recettes	Dépenses	Recettes
2 150 169.69 €	2 150 169.69 €	6 145 759.50 €	6 145 759.50 €

Dans le détail :

Dépenses de fonctionnement		Recettes de fonctionnement	
Chapitre	BP 2022	Chapitre	BP 2022
11/ Charges à caractère général	399 750 €	2/ Résultat d'exploitation reporté	660 511.61 €
12/ Charges de personnel et frais assimilés	480 425 €	13/ Atténuation de charges	33 706.58 €
14/ Atténuations de produits	227 016 €	70/ Ventes de produits fabriqués, prestations de service	2 100 €
22/ Dépenses imprévues	60 000 €	73/ Impôts et taxes	1 362 319 €
23/ Virement à la section d'investissement	769 331.67 €	74/ Dotations, subventions et participations	86 000 €
42/ Opérations d'ordre de transfert entre sections	9138.93 €	75/ Autres produits de gestion courante	5 502.50 €
65/ Autres charges de gestion courante	167 744.16 €	76/ Produits financiers	30 €
66/ Charges financières	31 104.64 €		
67/ Charges exceptionnelles	5 500 €		
68/ Dotations aux provisions (semi-budgétaires)	159.29 €		

Total général		2 150 169.69 €		Total général		2 150 169.69 €	
Dépenses d'investissement				Recettes d'investissement			
Chapitre	BP 2022			Chapitre	BP 2022		
001/ Déficit d'investissement reporté	520 391.85 €			21/ Virement de la section de fonctionnement	769 331.67 €		
16/ Emprunts et dettes assimilées	173 910.94 €			40/ Opérations d'ordre de transfert entre sections	9 138.93 €		
20/ Immobilisations incorporelles	0 €			10/ Dotations, fonds divers et réserves	801 095.39 €		
21/ Immobilisations corporelles	77 944.80 €			13/ Subventions d'investissement	189 686.40 €		
+ RAR 2021 (54 055.20 €)	132 000 €			+ RAR 2021 (376 507.11 €)	566 193.51 €		
23/ Immobilisations en cours	5 227 921.26 €			16/ Emprunts	4 000 000 €		
+ RAR 2021 (31 535.45 €)	5 259 456.71 €						
020/ Dépenses imprévues	60 000 €						
Total général		6 145 759.50 €		Total général		6 145 759.50 €	

Le point est mis au vote puis adopté à l'unanimité des suffrages exprimés. M. Alexandre Lorentz, Mme Aurélie Fickinger et Mme Mélissa Lapp s'abstiennent de participer au vote de la présente délibération.

8. Point n°8 : Révision du plan de financement de l'opération de construction d'un groupe scolaire

M. le maire présente le projet de délibération.

Luca Funaro présente dans le détail le plan de financement prévisionnel révisé de l'opération de construction du groupe scolaire, compte tenu de la notification de l'intégralité des cofinancements obtenus par la commune.

Dépenses		Recettes	
Travaux	4 111 256.25 €	DETR	579 831 €
Maîtrise d'œuvre	475 000 €	Collectivité européenne d'Alsace	100 000 €

Assistance à maîtrise d'ouvrage	69 400 €	ADEME	31 119.30 €
Contrôle technique	9 960 €	Emprunt	4 000 000 €
Coordination Sécurité et protection de la santé	11 880 €	Autofinancement	227 844.12 €
Ordonnancement et pilotage du chantier	45 780 €	FCTVA	969 137.08 €
Mobilier	200 000 €		
TVA	984 655.25 €		
Total	5 907 931.50 €	Total	5 907 931.50 €

La délibération est mise au vote puis adoptée à l'unanimité des suffrages exprimés. M. Alexandre Lorentz, Mme Aurélie Fickinger, Mme Mélissa Lapp et Mme Brigitte Huck s'abstiennent de participer au vote de la présente délibération.

9. Point n°9 : Conclusion d'un emprunt avec la Caisse de crédit mutuel des Coteaux de Hausbergen

M. le maire présente le projet de délibération ainsi que le produit d'emprunt proposé pour équilibrer financièrement l'opération de construction du groupe scolaire.

Montant	4 000 000 €	
Durée	25 ans	
Taux	Fixe à 0.7 %	
Remboursements	Trimestrialités constantes en capital et intérêts	43 636.93 €
Frais de dossier	0,1 % du montant emprunté (i.e. 4 000 €) payables à la signature du contrat	
Disponibilité des fonds	Dès signature du contrat, en totalité ou en fractions, avec possibilité de déblocage jusqu'à 36 mois après la signature du contrat	
Remboursements anticipés	Possible sans préavis et à tout moment avec indemnité de 5% du montant remboursé par anticipation en sus	

Le point est mis au vote puis adopté à l'unanimité.

10. Point n°10 : Conclusion d'une convention d'occupation temporaire à titre gratuit avec la Société d'équipement de la région de Strasbourg

M. le maire présente le projet de délibération.

Luca Funaro précise que l'entreprise Socasto, dans le cadre des opérations de gros œuvre nécessaires à la construction du groupe scolaire, va décaisser un important volume de terres qu'il sera impossible de stocker à proximité immédiate du chantier. L'entreprise a demandé si la commune disposait d'une emprise foncière libre sur laquelle elle pourrait stocker ces terres ainsi que d'autres matériaux de chantier pour la durée de ses travaux. La commune n'ayant pas la possibilité de répondre favorablement à l'entreprise, elle s'est tournée vers la Société d'équipement de la région de Strasbourg (SERS). Cette dernière accepte de mettre gratuitement à la disposition de la commune une emprise de 500 m² sur des terrains à bâtir relevant du lotissement du « Jardin des Sources », moyennant la conclusion d'une convention d'occupation temporaire.

M. Olivier Keime demande ce que cela concernera concrètement. Luca Funaro précise qu'il s'agira de déplacer de la terre du chantier vers le terrain mis à disposition de la commune au Jardin des Sources et de l'y stocker temporairement. M. Olivier Keime demande combien d'allers/retours de camions par la rue Jean-Daniel Roederer cela va concerner. M. Henri-Pierre Gangloff lui répond que cela durera pendant quelques jours, le temps d'évacuer la terre vers le Jardin des Sources mais qu'il n'a pas d'idée du nombre de camions que cela concernera.

La prochaine réunion du conseil municipal est prévue le 21 mars 2022. Il s'agira d'une réunion toutes commissions.

M. le maire clôt la séance à 21h38.